

Compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire En date du 18 mars 2009

Séance du dix huit mars 2009,

Le treize mars deux mil neuf, convocation du Conseil Communautaire a été adressée individuellement à chaque délégué titulaire et suppléant pour le dix huit mars deux mil neuf à 19 heures, date à laquelle le Conseil Communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, sous la Présidence de Monsieur Serge MACUDZINSKI, Président.

NOMBRE DE CONSEILLERS
VOTANTS : 17

EN EXERCICE : 18 PRESENTS : 11

Etaient présents : Messieurs, LEFEVRE, BESSET, TANGUY, LE BARS, DEVOS, PARENT, BEGHIN, BLARY, VACHER Madame VOLLEREAU, membres titulaires. Messieurs JOOS, BLANCHARD, et Mesdames SOREL, DUBUT, SALVADOR membres suppléants.

Absents représentés : Monsieur DARSONVILLE par Madame SOREL, Monsieur DION par Madame VOLLEREAU, Monsieur ROSIER par Madame DUBUT, Monsieur EUVERTE par Monsieur BESSET, Monsieur ROTH par Madame SALVADOR, Monsieur DINARD par Monsieur JOOS.

Secrétaire de séance : Madame DUBUT.



Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Président procède à l'appel.

A l'unanimité, Madame DUBUT est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président souhaite envoyer des vœux de prompt rétablissement aux membres du conseil communautaire souffrants.

Compte administratif 2008

Monsieur le Président présente le compte 2008 et précise qu'il y a un excédent en fonctionnement et en investissement du, pour ce dernier au retard pris dans la réalisation des travaux du siège du fait du blocage du permis de construire.

Arrivée de Monsieur Blanchard à 19h15.

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur le président s'étant retiré le compte administratif est voté à l'unanimité.

Compte de gestion 2008.

Le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Municipal étant le reflet exact du compte administratif, il est également voté à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

Budget primitif 2009

Monsieur le Président rappelle que le budget 2009 a été établi sur la base du Débat d'Orientation Budgétaire tel que présenté et discuté lors du précédent conseil. Il a été examiné et débattu par la Commission des finances et par le bureau communautaire qui l'a approuvé par 5 voix sur 7 présents.

Ce budget se détaille en 2 parties :

Le fonctionnement : Par rapport à 2008, le budget est légèrement à la baisse. Charges de personnel et charges à caractère générale sont diminution. Les autres chapitres sont restés stables.

Au niveau des recettes de fonctionnement la DGF passe de 70 000€ à 65 000€, la base de la taxe professionnelle baisse de 0.14%.

Monsieur le Président rappelle également que depuis la réforme de 2007, une partie des recettes de Taxe Professionnelle est reversée. Cette année, sur un peu plus de 1.126.000€ de taxe professionnelle, c'est plus de 350.000€ que devra reverser la Communauté de Communes compte tenu que l'année servant de base de calcul est toujours 2004 année de création de Pierre Sud Oise qui n'a fonctionné que 8 mois sur 12.

Une motion demandant à ce que la situation particulière de Pierre Sud Oise soit étudiée est votée à l'unanimité et sera envoyée au ministre du budget.

Compte tenu de la baisse des recettes et du montant du reversement TP à effectuer, il est proposé au Conseil de procéder à une augmentation des taux des taxes ménages (TH, TFB, TFNB) de 5.75% et de 8,63% de la TP.

Monsieur le Président précise que pour la Taxe d'Habitation, par exemple, cette augmentation se traduira par une augmentation annuelle de 0.23€ à 4.95€ par foyer fiscal.

Dans ce cadre il est prévu, en matière d'investissement de procéder à :

- L'acquisition des composteurs individuels
- La réalisation d'une première tranche de travaux au siège.
- La réalisation de nouvelles randonnées pédestres
- La réalisation d'une étude complémentaire sur les transports

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dont le lissage a été engagé il y a maintenant 3 ans et dont il est proposé de ne pas modifier les taux cette année, Monsieur le Président souhaite que soit engagée, une étude permettant de faire un point précis sur les situations de chacune des villes.

Il rappelle son souhait de voir se réunir la Commission des Finances à échéances régulières afin de suivre au plus près l'évolution des dépenses et des recettes.

Un débat s'est engagé au sein du Conseil Communautaire autour des économies à réaliser, notamment en matière de personnel. Le remplacement de la personne qui occupait le poste de chargée de mission « vallée de l'Oise », libre depuis son départ fin décembre 2008, a particulièrement retenu l'attention. La diminution des frais de communication ou la diminution des indemnités de fonction des élus étant des autres pistes évoquées.

Pour certains élus communautaires, il leur semble impossible, sans se déjuger, de voter une augmentation de la fiscalité intercommunale alors qu'ils ont voté le maintien des taux au niveau communal.

Monsieur Besset explique que les délégués de Saint Leu d'Esserent voteront contre ce budget. Pour lui, si on renonce à certaines recettes on doit renoncer à certaines dépenses.

Monsieur Le Bars rappelle que dans sa ville, Cramoisy, il n'y a pas eu d'augmentation des impôts donc il ne votera pas non plus ce budget.

Monsieur Tanguy demande si le poste de l'ambassadeur du tri peut être repoussé d'un an.

Monsieur le Président intervient en expliquant que cette hypothèse n'a pas été étudiée et qu'il ne faut pas sous estimer ce poste. Ce poste va permettre une valorisation des berges de l'Oise et d'autres projets.

Sur la baisse de l'indemnité des vices président que certains préconisent, Monsieur le Président réaffirme que cela reste un choix personnel. D'autre part il rappelle que la proposition de budget tient compte des orientations que le Conseil s'est donné et ne fait qu'adapter les moyens aux objectifs définis.

Monsieur Lefevre rappelle que même si cela est toujours trop, l'augmentation proposée est dérisoire.

Monsieur Blanchard approuve le budget et précise qu'il n'y a pas d'un côté de bons élus qui n'augmentent pas les impôts et d'un autre côté les autres. Il tient à faire remarquer que le véritable responsable de cette augmentation est l'état en ponctionnant cette année encore plus de 350 000€ dans le budget de la Communauté de Communes.

Sur ce point, Monsieur le Président rappelle que Pierre Sud Oise est la collectivité la plus ponctionnée de l'Oise tant en pourcentage qu'en valeur absolue.

Monsieur Blanchard souhaite que l'on vérifie le caractère juridique et réglementaire de cette situation qui bénéficie aux entreprises au détriment des collectivités.

A ce sujet Monsieur le Président a fait effectuer une vérification de la taxe professionnelle sur la zone de Saint Maximin. Cela a permis de constater que certaines entreprises n'étaient pas ou peu assujetties du fait d'erreur de l'administration fiscale. Le préjudice est estimé à 300 000€ pour la commune de Saint Maximin ce qui entraîne un préjudice également pour Pierre Sud Oise.

Monsieur Blanchard indique que le Conseil Général va procéder à une augmentation de ses taux. La situation des départements est de plus en plus difficile ce qui entraîne des restrictions quant aux aides aux communes et communautés de communes. Il pour lui est évident que les communes ne peuvent décider de ne pas augmenter leurs impôts locaux et se retourner ensuite vers le Conseil Général pour obtenir des aides.

Monsieur BESSET précise que c'est un débat intéressant, il n'y a pas que les bons élus (qui développent les projets) et les mauvais élus (qui stabilisent les effectifs). Il demande s'il faudrait défendre ceux qui décident l'augmentation des impôts et pénaliser les autres ? Concernant les berges de l'Oise et ses affluents, il indique que les communes concernées peuvent faire un effort. Proposer un chantier d'insertion pour le nettoyage par exemple. Enfin, Monsieur Besset rappelle que le conseil communautaire avait décidé de ne pas augmenter les impôts.

Monsieur le Président indique que la ligne de conduite des membres du conseil communautaire était de ne pas alourdir les charges fiscales des gens. Les entreprises peuvent mettre la main à la pâte. A l'avenir, il y a un risque de baisse des recettes et l'année de référence sera 2009. Il ajoute que le poste de chargé de mission devrait permettre de faire des économies, notamment au point de vue des OM. Pour le Président l'équipe de Pierre Sud Oise étant déjà restreinte et très impliquée il faut veiller à ne pas démobiliser le personnel en ne remplaçant pas les postes vacants.

Le vote de ce budget primitif 2009 est voté à 4 voix contre, 2 absentions et 11 voix pour.

Vote des taux des 4 taxes locales

Monsieur le Président rappelle les différents taux pour cette année 2009.

	Taux 2009
Taxe d'habitation	1.71%
Taxe sur le foncier bâti	2.43%
Taxe sur le foncier non bâti	10.91%
Taxe professionnelle	3.68%

Le vote de ces taxes est procédé par 4 voix contre et 13 voix pour.

Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Président indique que les taux 2009 sont identiques à ceux de 2008. Il propose de faire une étude sur cette question.

	Taux 2009
Cramoisy	6.68%
Maysel	7.98%
Rousseloy	5.85%
Saint Leu d'Esserent	7.79%
Saint Maximin	0.18%
Saint Vaast les Mello	7.92%
Thiverny	6.08%

Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est voté à l'unanimité.

Vote du taux de la taxe professionnelle de zone.

Monsieur le Président rappelle que l'intégralité de la recette de cette taxe reviendra à la Communauté de Communes Pierre Sud Oise. Il est proposé de maintenir le taux de l'année dernière soit 16,33%

Le taux de la taxe professionnelle de zone est voté à l'unanimité par le conseil communautaire.

Attribution de la subvention à l'Office de Tourisme de Pierre Sud Oise.

Monsieur le Président présente le budget tel qu'adopté par le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme en légère augmentation par rapport à l'année 2009. La subvention sollicitée est de 45.500 €.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité l'attribution de la subvention à l'Office de Tourisme.

. Adoption des statuts de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise

Conformément à la décision prise par le Conseil Communautaire en décembre 2008 d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise il est proposé au conseil d'adopter les statuts de cet établissement.

Les statuts de l'EPFLO sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.

Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès de l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de choisir un délégué titulaire et un délégué suppléant afin d'assister au Conseil d'Administration de l'EPFLO.

Sont désignés à l'unanimité :

Monsieur Serge MACUDZINSKI comme délégué titulaire
Monsieur Yann LEFEVRE comme délégué suppléant

Fin de la séance 20h45.

Le secrétaire ,

Le Président,

Martine DUBUT

Serge MACUDZINSKI